

Le Champlain

du Syndicat de Champlain (CSQ)

On relance la négo!

L'édito du Président



En septembre dernier, mon premier éditorial concluait la dernière négo et vous annonçait que nous allions revenir à la charge en mars pour la prochaine ronde. Tout va vite puisque nous y sommes! On redémarre la machine de nouveau! Déjà, me direz-vous? Eh oui, notre présent contrat de travail est d'une durée de 3 ans, soit de 2020 à 2023! Le cadre légis-



latif nous oblige d'ores et déjà à déposer nos demandes avant le 1^{er} novembre 2022. En collaboration avec la CSQ et les fédérations qui la composent (la FSE et la FPSS en ce qui nous concerne), nous allons, dès les prochaines semaines, vous solliciter afin de prendre la mesure des besoins du terrain et ainsi, nous pourrions porter votre voix dans la construction du prochain cahier de demandes syndicales.

Certes, nous avons une bonne idée de vos demandes puisque vos conseillers et vos représentants politiques vous écoutent et vous épaulent au quotidien. Il y a aussi les problèmes que la dernière négo n'a pas résolus et que nous souhaitons remettre sur la table dans le cadre de la prochaine négociation.

La consultation à laquelle nous vous convions précisera nos impressions et vous permettra de dépeindre vos prochaines demandes. Nous fournissons les pinceaux et les canevas, maintenant il s'agit pour vous de peindre votre réalité. Des paysages montrant la précarité du personnel de soutien et les salaires qui sont trop bas? Des portraits représentant la lourdeur de la tâche enseignante et une composition de la classe qui fait défaut? Une peinture loin d'être abstraite qui dépeint l'inflation

galopante et ses effets sur votre niveau de vie? À vous de nous le dire!

Pour suivre le déroulement de la négociation, pour connaître les gestes à poser et les consultations à venir, suivez-nous sur nos différentes plateformes. Nous sommes présents sur Facebook, Instagram, Twitter et YouTube. Bien entendu, vous pouvez également consulter notre [site Internet](#). De plus, nous envoyons une infolettre tous les vendredis dans laquelle nous résumons l'actualité de la semaine. Vous n'y êtes toujours pas inscrit? Voici le [lien](#) pour le faire afin de ne rien manquer.

Finalement, ne manquez pas les prochains directs sur Facebook dans

lesquels nous jaserons ensemble de la négo. Nous annoncerons les dates très bientôt.

Alors, c'est le moment de retrouver votre code personnel vous permettant de vous exprimer sur notre plateforme de votation en ligne (voir l'encadré).

Nous sommes désormais dans la dernière ligne droite pour la fin de l'année scolaire. Nous sommes conscients que cette négociation arrive au bien mauvais moment, sachez qu'au Syndicat de Champlain nous vous accompagnerons comme nous l'avons toujours fait. Vous avez des préoccupations? Appelez-nous ou écrivez-nous. Nous sommes là pour vous.

Jean-François Guilbault



AVEZ-VOUS VOTRE CODE ?

Puisque les consultations sectorielle et intersectorielle pour la prochaine ronde de négociations s'amorceront très bientôt, il serait judicieux de vérifier si vous avez votre code pour accéder à la plateforme de vote.

La carte de membre, un atout!

Prévoyants, nous avons inscrit votre identifiant et votre mot de passe sur votre carte de membre! Certains auront reçu, au printemps 2021, une carte plastifiée. Depuis, nous sommes passés à la carte électronique. La campagne d'adhésion électronique a débuté en novembre dernier, plusieurs d'entre vous auront reçu leur nouvelle carte par courriel. Dans les deux cas, votre identifiant et votre mot passe personnel s'y trouvent.

Vous n'avez pas procédé à votre adhésion ou vous n'avez pas reçu le formulaire électronique, ou bien encore, vous êtes nouvellement membre du Syndicat? Ce n'est pas grave, la campagne est toujours en cours. Écrivez votre nom, votre CSS et votre adresse personnelle de courriel à Sandra Boudreau, coordonnatrice au Syndicat (sboudreau@syndicatdechamplain.com) pour qu'on vous fasse parvenir le lien pour l'adhésion. Soyez patients toutefois, si la demande s'avérait élevée, il se pourrait qu'il y ait un délai avant qu'on vous réponde.

Une fois reçus, pensez à conserver précieusement votre identifiant et votre mot de passe, vous en aurez besoin régulièrement!



Puisqu'hier était la Journée internationale des droits des femmes, j'ai envie de débiter cet article par une citation forte de Virginia Woolf: « En tant que femme, je n'ai pas de patrie. En tant que femme, je ne veux pas de patrie. Le monde entier est ma patrie. »

C'est en 1977 que l'Organisation des Nations unies proposait de faire du 8 mars la journée internationale de la reconnaissance des droits des femmes. Une proposition accueillie favorablement par de nombreux pays. Il est important de souligner que cette lutte a commencé au début du XIX^e siècle. Malheureusement, encore aujourd'hui, il reste du chemin à parcourir.

C'est probablement cet élan de solidarité qui a poussé des millions de femmes depuis tant d'années à manifester, à s'unir et à se battre face aux injustices dont elles ont été victimes. Avec la rapidité à laquelle l'information circule mondialement, nous sommes souvent estomaquées par les distorsions des conditions de vie que peuvent vivre certaines femmes. Les conflits actuels en Afghanistan et en Ukraine en sont deux exemples criants.

Aujourd'hui, c'est le temps de remercier celles qui ont tracé un chemin avant nous et de leur promettre de le poursuivre. Toutes nos voix devraient s'élever et n'en faire qu'une lorsque l'on critique l'une d'entre nous, lorsque l'on minimise l'importance de notre travail, lorsqu'un gouvernement remet en question le droit à l'avortement, lorsque l'une des nôtres est victime de violence...

Depuis près d'un demi-siècle, nous soulignons, le 8 mars, toutes ces luttes qui nous ont permis de nous élever. Ne réduisons pas cette journée à un dessein commercial, mais profitons-en plutôt pour promouvoir les vrais enjeux de nos droits et libertés. Soyons fières de chacune d'entre nous!

Sandra Boudreau
Coordonnatrice



Sessions de préparation à la retraite de l'AREQ

Nous sommes heureux de vous annoncer que les sessions de préparation à la retraite (SPR) en présentiel reprendront dès le mois d'avril 2022.

Vous trouverez, plus bas, la date et le lieu de la prochaine session dans notre région. Nous vous invitons à consulter le calendrier complet disponible sur le [site Web de l'AREQ](#).

Dépêchez-vous, il n'est pas trop tard pour vous inscrire! Rendez-vous au <https://areqspr.gofino.ca/>.

Pour toutes questions en lien avec les sessions de préparation à la retraite, veuillez s'il vous plaît écrire à spr@areq.lacsq.org.

Sessions en présentiel

Région administrative de l'AREQ et lieu de la session	Dates et places disponibles	Hébergement <small>Mentionner que vous faites partie du Groupe AREQ (CSQ)</small>
Montérégie SAINT-HYACINTHE Centre des Congrès de Saint-Hyacinthe 1325, rue Daniel – Johnson O Saint-Hyacinthe J2S 8S4	22 et 23 avril 2022 200 places Date limite d'inscription et d'annulation sans frais : 13 avril 2022	Centre des Congrès 1 833 250-8555 Code de réservation : Session de préparation à la retraite 2022 AREQ CSQ Tarif garanti jusqu'au : 23 mars 2022 Coût des chambres : À partir de 159 \$



Quand : Mercredi 27 avril à 16 h 30

Comment : via l'application Zoom

Pour qui : les récents ou les futurs parents qui se questionnent sur leurs droits en vertu de la convention collective et sur le Régime québécois d'assurance parentale.

Inscription obligatoire sur notre [site Internet](#) pour recevoir le lien pour la réunion et la documentation pour référence.

Hein, une pénurie? Ben voyons donc!

Le billet de Mireille



Vous vous souviendrez certainement du ministre Roberge, qui pendant longtemps, semblait ne pas vouloir admettre qu'il y avait une pénurie de personnel en éducation. En fait, du bout des lèvres, il précisait qu'il y avait des postes non comblés en début d'année, mais que le tout se résorberait rapidement dans les semaines suivantes.

Et puis, quand les médias, de même que les parents, ont pointé le faisceau vers les problématiques vécues dans certaines écoles voire classes, il a bien fallu qu'il fasse face à la musique. L'« opération main-d'œuvre en éducation » a été annoncée en grande pompe par les ministres Roberge et Boulet. Nous y reviendrons.

Est-ce strictement la faute du vieillissement de la population si nous sommes dans cette situation aujourd'hui? Ce serait tourner les coins ronds que de regarder ce seul aspect. Une pénurie ne se produit pas du jour au lendemain. On ne se lève pas un matin pour se rendre compte que des postes sont non comblés et que les listes de rappel sont vides.

On ne peut faire fi des départs massifs en éducation dans le but de l'atteinte du

déficit zéro à la fin des années 90, entre autres. On ne peut passer sous silence les diverses réformes et politiques découlant des états généraux de 1996. Enfin, on l'entend depuis plusieurs années, le monde change! L'importance du travail a, certes, encore sa place, mais la conciliation travail-famille a pris du galon. Ce faisant, le monde de l'éducation aurait dû en prendre la mesure.

Au lieu de cela, les gouvernements successifs nous ont demandé de nous adapter avec moins. Les conditions de travail se sont détériorées au fil des changements de régime, avec toujours ce même mode de gestion qui privilégie moins d'interventions de l'État, en coupant allègrement dans les domaines de l'éducation et de la santé. Peut-on réellement compresser les dépenses quand on parle de l'éducation de la population et de sa santé?

Quand les conditions de travail deviennent pénibles, que le travail se complexifie, que la gestion de personnel penche vers une vision technocrate de celle-ci, inévitablement les métiers de l'éducation deviennent beaucoup moins alléchants. On repassera donc quand il s'agit de parler d'attractivité et de rétention.

Ce serait se cacher la tête dans le sable que de ne pas rappeler l'importante présence féminine dans le secteur de l'éducation. Seulement, ce serait agir de la même manière, en ne prenant pas en compte qu'aujourd'hui, les femmes se retrouvent devant des choix professionnels beaucoup plus larges et accessibles qu'auparavant. L'idée de vocation en prend pour son rhume.

Ainsi, plusieurs facteurs ont participé à la problématique face à laquelle nous nous retrouvons actuellement. Alors, quand le gouvernement du Québec réitère son appel aux retraités, qu'il veut recruter à l'étranger ou encore qu'il demande au personnel de son ministère de prêter main-forte en faisant de la suppléance sur une base volontaire, on ne risque pas de voir disparaître la pénurie...

Des renforts à court terme, oui, nous pouvons saluer l'effort. Mais à quand une réelle réflexion sur l'amélioration des conditions de travail, sur l'attractivité vers les professions en éducation, sur la rétention du personnel en place et celui à venir? À quand une vision qualitative de l'éducation? À quand une réelle écoute des solutions du personnel enseignant et du personnel de soutien?

Mireille Proulx
Coordonnatrice



Partez à l'aventure au Québec

CONCOURS EXCLUSIF
AUX MEMBRES DE LA CSQ

Courez la chance de gagner l'une des quatre cartes-cadeaux de 1 000 \$ à La Forfaiterie

La Personnelle, l'assureur de groupe auto et habitation choisi par la CSQ, vous offre la chance de gagner une superbe aventure au Québec!

POUR PARTICIPER ET POUR PLUS DE DÉTAILS
lapersonnelle.com/concoursqscq • 1 888 476-8737

Tirages les 15 avril, 15 juin, 15 septembre et 15 décembre 2022.



Centrale des syndicats
du Québec

Partenaire de la CSQ



laPersonnelle

Assureur de groupe auto et habitation

La Personnelle désigne La Personnelle, assurances générales inc. La marque La Personnelle^{MD} ainsi que les marques de commerce associées sont des marques de commerce de La Personnelle, compagnie d'assurances, employées sous licence. Certaines conditions, exclusions et limitations peuvent s'appliquer. Le concours est exclusif aux membres de la CSQ admissibles au régime d'assurance de dommages souscrits auprès de La Personnelle qui ont obtenu une soumission d'assurance auto, habitation ou entreprise ou qui détiennent déjà une police d'assurance, à partir du 1^{er} février 2022 jusqu'à la date précédant l'un des quatre tirages. Aucun achat requis. Pour chaque tirage, une carte-cadeau à La Forfaiterie de 1000 \$ CA sera remis à la personne gagnante. Les gagnants doivent répondre à une question d'habileté mathématique pour recevoir leur prix. Le concours est en vigueur au Québec et prend fin le 14 décembre 2022. Détails et règlement complet accessibles sur lapersonnelle.com/concoursqscq.

Reçus fiscaux émis par SSQ Assurance

En tant que contribuables, nous avons à produire une déclaration annuelle de revenus au provincial et au fédéral. Il est possible, et ce, aux deux paliers de gouvernement, d'obtenir un allègement fiscal sous forme de crédit d'impôt pour frais médicaux. Ces crédits sont accessibles pour les particuliers ayant engagé des frais médicaux importants pour eux-mêmes, pour leur personne conjointe ou pour leurs personnes à charge. À titre de participante ou participant à un régime collectif d'assurance, vous pouvez inclure, à vos dépenses en soins médicaux, les primes payées à l'égard d'une assurance maladie privée.

Frais admissibles au provincial

Pour être admissibles au crédit d'impôt provincial, les frais médicaux déboursés doivent être supérieurs à 3 % du revenu net (ligne 275 de votre déclaration de revenus). Si vous aviez un conjoint au 31 décembre, vous devez additionner à votre revenu net celui de votre conjoint.

Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter cette page : <https://www.revenuquebec.ca/documents/fr/publications/in/IN-130%282021-12%29.pdf>

Frais admissibles au fédéral

Pour être admissible au crédit d'impôt fédéral, le total des frais déboursés doit être le moins élevé des deux montants suivants : 3% du revenu net (ligne 23600 de votre déclaration de revenus) ou 2 421 \$.

Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter ce document : <https://www.canada.ca/content/dam/cra-arc/formspubs/pub/rc4065/rc4065-21f.pdf>

Relevés

Lors de la production des déclarations de revenus, il est intéressant de détenir le relevé des primes ainsi que le relevé des prestations d'assurance maladie et de soins dentaires pour l'année concernée. Voici la manière dont vous

pouvez vous les procurer selon votre statut au cours de l'année 2021.

Relevé de primes

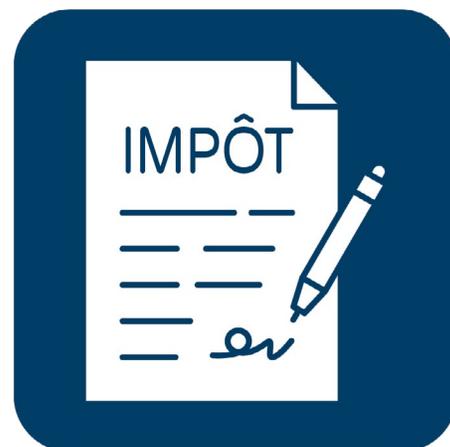
Pour les personnes ayant travaillé toute l'année concernée, le montant des primes admissible au calcul de la déduction pour frais médicaux devrait apparaître sur le Relevé 1 et le feuillet T4 fournis par l'employeur.

Les personnes ayant été absentes du travail en cours d'année et qui ont payé les primes légalement admissibles à une déduction directement à SSQ Assurance pour leur période d'absence ont reçu un relevé de primes par la poste pour ladite période. Cependant, rappelons que le Relevé 1 et le feuillet T4 émis par l'employeur feront état des primes payées par prélèvement sur leur paie, s'il y a lieu.

Pour les RSE, un relevé de primes est envoyé directement par SSQ.

Relevé de prestations

Une personne salariée peut obtenir gratuitement son relevé de prestations par l'intermédiaire du site [Espace client](https://www.ssq.ca/fr/assurance-client) de SSQ Assurance. Afin de compléter votre inscription à l'Espace client,



seuls votre adresse courriel et votre numéro de certificat SSQ Assurance sont requis. Si un soutien est nécessaire afin de procéder à votre inscription, veuillez communiquer avec SSQ Assurance au 1 844 375-3591 du lundi au vendredi entre 8 h et 20 h et le samedi entre 9 h 30 et 16 h.

Si vous êtes déjà inscrit à l'Espace client, consultez cette page Internet, elle vous fournira une marche à suivre claire pour obtenir votre relevé pour fin d'impôt : <https://ssq.ca/fr/assurance-collective/comment-trouver-releve-impot>.

